

# Saint Nazaire



les Eymes

Printemps 2021



DOSSIER  
FINANCES  
p. 6 à 9

# Agenda

Toutes les dates annoncées sont sous réserve de modifications liées aux règles sanitaires.

- **Mercredi 28 avril** : distribution de compost le matin, chemin de Bois Claret
- **Samedi 1<sup>er</sup> mai** : 9h30-12h de la Mairie au Moulin, des élus rencontrent les habitants dans leur quartier dans le respect des consignes sanitaires.
- **Samedi 8 mai** : commémoration à 11h devant le Monument aux Morts.
- **Mardi 18 mai** : séance du Conseil municipal à 20h30 à la Caserne, en l'absence de public (Covid).
- **Mercredi 19 mai** : distribution sur réservation des plants de printemps par l'APE de 16h à 18h30 sur le plateau sportif et le préau.

Restez en contact avec nous :

- Site internet : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr)
- Page Facebook : Ville de Saint-Nazaire les Eymes

Couverture : une composition réalisée avec des photos d'Eric CHARPENTIER, Michèle FLAMAND, Stéphanie ROCHELOIS GENIN



Prochaine publication : Essentiel de juin : parution le 21 mai 2021.  
Articles à envoyer avant le lundi 3 mai  
à ✉ [janine.poncet87@orange.fr](mailto:janine.poncet87@orange.fr) ou à déposer en mairie.

# Notez-le

## ■ COLLECTE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS DE L'ISÈRE (ASSOCIATION GÉNÉRATION PRÉCARITÉ)

La commune de St Nazaire les Eymes et son CCAS s'associent à Génération Précarité dans l'opération « Sac Solidaire Etudiant-e ».

Si vous voulez aider des étudiants en difficulté, remplissez un sac avec un repas (féculents, conserves, petit déjeuner - aliments non périssables), des gourmandises, des produits d'hygiène, des produits de ménage, des tickets restaurants, des fournitures de bureau.

Il suffit de déposer votre sac au point de collecte situé à la Petite Gare de St Nazaire les jeudis 6 et 20 mai de 16h30 à 18h30. Vous serez accueillis par Gérard PERRIER, conseiller municipal qui tiendra cette permanence.

Nous nous chargerons ensuite de confier vos dons à l'association Génération Précarité qui procèdera sur le campus de St Martin d'Hères à la distribution aux étudiants dont la précarité a été aggravée par la pandémie.

## ■ LES RENDEZ-VOUS DE HENRI BAILE AVEC LES HABITANTS DU GRÉSIVAUDAN

Le Président de la Communauté de communes du Grésivaudan Henri BAILE poursuit ses rencontres avec les habitants à compter de la fin avril. En visioconférence cette fois. Le mercredi 2 juin à 17h. Il s'intéressera au secteur de Biviers. Inscriptions : [gresivaudan.fr/rencontrepresident](http://gresivaudan.fr/rencontrepresident)

## ■ DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'ECOUTE ET DE SOUTIEN

Le dispositif départemental « Allo Familles Isère », déployé suite au premier confinement, vient d'être élargi aux personnes isolées et personnes âgées.

Les horaires d'écoute et de soutien s'étendent désormais en continu du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Numéro vert gratuit et anonyme : ☎ 0800 00 38 38

## ■ PREINSCRIPTIONS ECOLE POUR LA RENTREE 2021

Cette préinscription concerne les enfants qui entrent à la maternelle, en CP ou qui arrivent sur la commune. Elle doit être faite obligatoirement en mairie avant le 15 mai 2021.

C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

## ■ RECENSEMENT CITOYEN 1<sup>ERE</sup> PERIODE DE L'ANNEE 2021

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en mars, avril, mai 2005 doivent se faire recenser en mairie à compter seulement du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au 30 juin 2021 inclus. Se munir de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Cette démarche peut être effectuée en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

## ■ DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DÉCHETS DU GRÉSIVAUDAN

Le service déchets du Grésivaudan a déménagé au 219 rue Guynemer - ZA de la grande île au Versoud.

Le public est accueilli du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h. Vendredi : 8h30-12h. ☎ 04 76 08 03 03

✉ [dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr](mailto:dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

## ■ ALERTE INFOS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nouveau dispositif est en fonctionnement sur St Nazaire. Il permet à la commune ainsi qu'à la Communauté de communes Le Grésivaudan de vous notifier des informations importantes par SMS, par message vocal ou par mail. Le formulaire d'inscription est en ligne sur le site de la commune :

[www.saint-nazaire-les-eymes.fr/rubrique>Actualites>Information](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr/rubrique>Actualites>Information)

Un bulletin d'inscription est également disponible à la mairie de St Nazaire.

## ■ PLATEFORME D'ENTRAIDE SUR INTERNET

En cette période de crise sanitaire, la communauté de communes Le Grésivaudan a mis en ligne une plateforme d'entraide sur internet. Cet outil a pour vocation de faciliter les mises en relation entre les habitants qui souhaitent proposer leur aide et ceux qui en ont besoin.

Renseignements sur le site :

[www.gresivaudan.entraidonsnous.fr](http://www.gresivaudan.entraidonsnous.fr)

## ■ PERMANENCES INFO-ÉNERGIE

Des conseils personnalisés, gratuits et indépendants par un conseiller Energie de l'AGEDEN. Un nouveau centre s'est ouvert à Saint Ismier. Permanences sur rendez-vous :

- Vendredi 7 mai 9h-12h-mairie de St Ismier.
  - Mercredis 5 mai, 12 et 19 mai 9h-12h au siège de la CCLG 390 rue Henri Fabre à Crolles
- ☎ 04 76 14 00 10 ✉ [infoenergie@ageden.org](mailto:infoenergie@ageden.org)



# Sommaire

## EDITORIAL DU MAIRE P. 3

## INFOS MUNICIPALES P. 4/5 et 10/11

■ Départ en retraite	p.4
■ Deux médailles du travail	p.4
■ Canicule	p.4
■ Incivilités	p.5
■ Réunion de quartier	p.5
■ Blague 1 <sup>er</sup> avril	p.5
■ Offre d'emploi	p.5
■ Parkings relais	p.10
■ CCAS	p.10
■ OAP les Rivoulets	p.11
■ Délibérations Conseil municipal	p.11

## DOSSIER FINANCES P.6/9

## PAGES ENVIRONNEMENT P.12/13

■ Visite d'élèves à la mare	p.12
■ Initiative contre les mégots	p.12
■ Lutte contre les chenilles et les moustiques tigre	p.12
■ La forêt communale	p.13
■ L'obligation de débroussaillage	p.13

## PAGE INTERCOMMUNALITE P.14

■ Les délibérations de la CCLG	p.14
■ Le Grésivaudan dans l'assiette	p.14
■ Les erreurs de tri	p.14

## LA VIE ASSOCIATIVE P.15

■ Exposition à la bibliothèque	p.15
■ Inscriptions au SNET-tennis	p.15

## RENSEIGNEMENTS UTILES P.16



Bonjour à toutes et à tous,

Un an de pandémie ! Il est des anniversaires peu glorieux, des anniversaires douloureux.

Pour chacun d'entre nous, la vie reste compliquée : vie privée, vie professionnelle, vie associative, vie communale. La qualité des échanges « en distanciel » n'est pas la même. Il nous manque, à toutes et à tous, le plaisir de pouvoir serrer dans ses bras ses amis et ses proches, de partager

des moments de convivialité, d'échanger plus directement avec ses collègues.

Je suis convaincue que la vaccination est le seul moyen pour sortir de cette crise et pouvoir de nouveau vivre « presque comme avant ». Oui, il y a des difficultés : approvisionnement en vaccins, interventions régulières d'ultracrédipariens, rassemblements festifs, non-port du masque, non-respect du couvre-feu. Des points relèvent de l'Etat, d'autres relèvent aussi de notre conduite individuelle et donc de notre responsabilité. Sortir au plus vite de la crise, c'est aussi notre affaire. Je sais que beaucoup d'entre vous font déjà tous les efforts possibles et je les en remercie. Je sais que tout le monde en a assez et que parfois la patience n'est plus au rendez-vous. Pourtant, il n'y a pas le choix, la vie continue, nous devons nous adapter, continuer à respecter les mesures barrières et nous faire vacciner dès que possible.

Je le disais : la vie continue, fort heureusement. Le Conseil municipal s'adapte lui aussi à cette situation : présentation des vœux enregistrée, présentation du budget en visioconférence, réunions avec les riverains du projet Les Eymes lors de plusieurs visioconférences, échanges en présentiel quand les conditions le permettent avec un nombre limité de personnes.

Pour autant, c'est maintenant que nous précisons les grands travaux du mandat. Dans le dossier sur le budget, des projets pluriannuels sont annoncés. Nous communiquerons sur ces projets au fur et à mesure de leur avancement avec les moyens les plus adaptés selon les consignes sanitaires en vigueur. Communiquer demeure une volonté pour nous, soyez-en sûrs. Nous allons reprendre nos visites de quartier en mai mais avec peu d'élus car les regroupements sur l'espace public restent limités à 6 personnes portant le masque. N'hésitez pas à nous interpeller à cette occasion. N'hésitez pas non plus à nous signaler toute situation difficile ou toute personne en détresse. Nous restons à votre écoute.

Faisons collectivement preuve d'encore un peu de patience. Prenez soin de vous.

Le Maire,  
Michèle FLAMAND

## DÉPART EN RETRAITE DE MARIE-SUZANNE MOYET DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Mercredi 24 mars dernier, une cérémonie a été organisée en mairie en l'honneur de Marie-Suzanne MOYET, Directrice Générale des Services de St Nazaire à l'occasion de son départ en retraite après plus de 30 ans de travail.

Native de Lyon, Mme MOYET est une universitaire titulaire d'une maîtrise en Administration Economique et Sociale. En parallèle, elle a cumulé BAFA et BAFD et a animé puis dirigé des centres de vacances. Arrivée sur la commune le 1<sup>er</sup> mai 1988 comme attachée territoriale, un poste créé par le Conseil municipal de l'époque présidé par M. André CARTIER-MILLON, Marie-Suzanne MOYET a travaillé à St Nazaire avec 4 maires. Et notamment pendant 19 ans avec Alain BRENOT (3 mandats), puis avec Janine DUBUS (1 mandat) et ensuite avec notre maire actuel Michèle FLAMAND (plus d'1 mandat). Outre ses fonctions de DGS, Marie-Suzanne MOYET a également travaillé dans le domaine de l'Urbanisme (révision du PLU, instruction de nombreux dossiers d'Urbanisme). Ces 7 dernières années, elle a également mené à bien des chantiers importants comme la création de la Caserne, la rénovation du parc des Ecoutoux, le circuit du Patrimoine et la création du parking des Eymes.

Lors de cette cérémonie, Mme MOYET s'est vue remettre la médaille d'or du travail pour 35 années de bons et loyaux services. Toutes les personnes présentes l'ont félicitée pour ses compétences professionnelles, sa ténacité, sa rigueur et sa loyauté dans l'exercice de sa fonction.



Marie-Suzanne MOYET, DGS, entourée de Michèle FLAMAND, maire de St Nazaire, de Janine DUBUS et Alain BRENOT, tous les deux maires honoraires de la commune.

Bonne retraite Marie-Suzanne !

Rappelons que c'est Rémi PIU qui prend sa succession à la tête de la Direction Générale des Services de St Nazaire les Eymes. (cf portrait dans l'Essentiel du mois d'Avril).

## REMISE DE DEUX MÉDAILLES DU TRAVAIL À DEUX AGENTS COMMUNAUX



Lundi 22 mars 2021, une médaille d'or et une médaille d'argent ont été décernées pour 35 et 20 ans de services à respectivement Gilles MONTEIL, agent de maîtrise au sein des services techniques et à Colombe BOHERE, ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe.

Michèle FLAMAND, maire de St Nazaire a rappelé combien ces deux agents se sont largement investis au service de la commune et les a félicités pour leur ardeur et leur constance au travail.

Gilles MONTEIL qui est également président de l'Amicale du personnel et Colombe BOHERE, très appréciée de ses collègues et des enseignantes, se sont vus remettre médailles, fleurs et petits cadeaux. Félicitations à tous les deux.

## CANICULE : RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Vous trouverez encartée dans ce Bulletin de printemps une feuille recto verso que vous pouvez remplir par écrit si vous souhaitez être régulièrement contacté par les membres du CCAS lors des périodes d'urgence canicule, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2021.

Si besoin, conseils et assistance seront donnés. Vos informations resteront confidentielles et ne seront communiquées qu'à M. le Préfet, à sa demande, en cas du déclenchement du dispositif de veille et d'alerte d'une canicule départementale.

Contactez le service accueil de la mairie pour toute précision complémentaire : ☎ 04 76 52 24 29.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le CCAS a maintenu le contact avec l'ensemble des personnes déjà recensées comme personnes vulnérables.

## NOUVELLES INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE

Dans le courant du mois de mars, St Nazaire a connu de nouveaux cas d'incivilités en différents endroits de la commune.

A commencer par différents tags diffamatoires qui ont dégradé murs et panneaux de circulation. Nous avons communiqué à ce sujet via le nouveau système d'infos-alertes\* pour un appel à témoins. La consommation d'alcool désinhibant les comportements, des bouteilles brisées ont été retrouvées sur le préau du plateau sportif de l'école et près de la crèche, lieux de passage des enfants. Des vitres de la salle CARTIER MILLON ont été dégradées par des jets de bouteilles et de pierres.

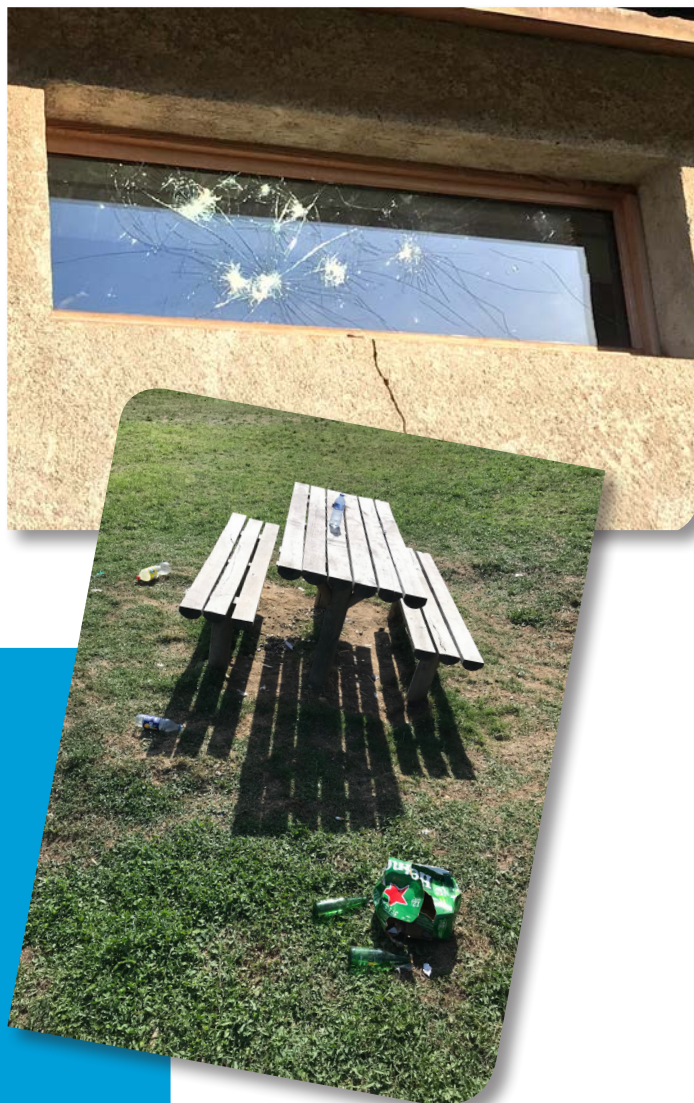
Notons, dans le parc, la recrudescence de déchets laissés par des personnes indécates lors de pique-niques ou de goûters.

Pour rappel, les déchetteries sont ouvertes tous les jours à St Ismier et à Crolles du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 (fermeture les jours fériés) et gratuites chaque année pour les 30 premiers m<sup>3</sup>.

Elles accueillent aussi bien sûr les déchets verts et les valorisent bien mieux que lorsqu'ils sont déposés dans la plaine.

Notre cadre de vie est précieux, il revient à chacun de le respecter même en cette période où chacun aspire à plus de liberté.

\*L'abonnement à ce système est gratuit.



### Rappel de la législation

- Tags sur bâtiment communal : 7500 € d'amende et peine de travail d'intérêt général.

Lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes, elle est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

- Dégradation d'un bâtiment public : 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes, elle est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Bon à savoir : la simple tentative de commettre ces infractions est punie des mêmes peines.

- Abandon de déchets : contraventions de classe 4 : amende forfaitaire de 135 €.

Si transport avec l'aide d'un véhicule : contravention de classe 5. Montant maximum 1500 € et confiscation possible du véhicule.

## NOUVELLES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT !

### Avez-vous marché ou couru ?

L'article page 3 du précédent Essentiel d'avril 2021 titré « Nouvelles pratiques de déplacement » était LA blague du 1<sup>er</sup> avril !

Vous ne serez donc pas obligés de laisser votre voiture chez les voisins, ni de vous déplacer en trottinettes ou patins en roulettes !!

Nous en connaissons certains et certaines qui doivent se sentir soulagés-es !

Allez, sans rancune ! A l'année prochaine !!!

### OFFRE D'EMPLOI EN VUE D'ÉLECTIONS EN 2021, 2022 ET 2024

L'entreprise ADREXO qui possède 3 centres en Isère recherche une personne de confiance, connaissant bien le territoire et la population pour distribuer les enveloppes des professions de foi en boîtes aux lettres en vue des prochaines élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, ainsi que les élections prévues en 2022 (Présidentielles) et 2024 (Législatives).

Un contrat CDD sera proposé sur les périodes concernées. (heures et kms rémunérés).

Renseignements ADREXO : ☎ 04 76 09 17 90 ☎ 06 72 87 32 63

Courriel ✉ [fabien.nardin@adrexo.fr](mailto:fabien.nardin@adrexo.fr)

### RELANCE DES RÉUNIONS DE QUARTIER

Dernièrement, les membres de la Commission municipale Démocratie Participative ont décidé de relancer les visites de quartier afin de renouer des liens plus étroits avec la population.

A l'écoute des habitants, plusieurs élus ainsi que Mme le Maire se déplaceront à pied le samedi 1<sup>er</sup> mai de 9h30 à 12h de la Mairie au quartier du Moulin.

Venez les rencontrer sur leur parcours dans le respect, bien sûr, des gestes sanitaires.





Claude BENOIT,  
Adjoint aux finances

## EVOLUTION DES FINANCES 2020-2021

**Mardi 23 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2020 et voté le budget primitif 2021.**

**Une réunion publique a été organisée en « distanciel » jeudi 18 mars.**

### CONTEXTE ET PERSPECTIVES

La loi de Finances du 29/12/2020 pour 2021 est en continuité du rapport d'orientation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Nous nous situons dans un contexte d'incertitude fort sur le plan économique et financier au niveau international qui influe aussi directement sur l'économie nationale.

Nous constatons une altération des dynamiques habituelles des visions comptables et budgétaires liées aux confinements.

Nous devons prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'évolution possible de la situation en prenant en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire et sociale dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude. Il faudra donc se laisser quelques marges de manœuvre pour, à la fois, initier des projets à mettre en œuvre pour répondre à de nouveaux besoins et gérer les incertitudes notamment par rapport à la dette de l'Etat et l'échéance 2022. La dette atteint désormais 2675 milliards d'euros (120% du PIB). La stabilisation de la dette et le retour du déficit sous la barre des 3% du PIB sont envisagés

pour 2027, au prix d'un effort inédit sur la dépense publique. S'il est encore prématuré de chiffrer les impacts que suscite la récession, nous pouvons identifier les recettes les plus exposées. Le contexte budgétaire de notre commune dépend principalement des impôts et taxes, des décisions de l'Etat et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG).

Des compensations budgétaires de l'Etat sont annoncées notamment sur les charges et sur les différentes dépenses de caractère exceptionnel. S'agissant de la CCLG, la question de l'Attribution de Compensation, des fonds de concours, de la Dotation de Solidarité Communale, reversés aux communes, sera cruciale en cas de forte baisse des recettes fiscales d'origine économique (normalement compensées). Toute l'équipe municipale s'attèle avec énergie à mettre en œuvre les projets d'investissement malgré les contraintes actuelles. En bref, le budget 2021 est bien sûr équilibré mais les prochaines années seront plus ou moins difficiles en fonction de la crise économique et aussi de l'éventuelle poursuite de la crise sanitaire.

**Nous vous présentons, dans un premier temps, les résultats de l'exercice 2020 puis le Budget 2021.**

### RÉSULTATS 2020 – COMMUNE

Le compte administratif est tenu sous la responsabilité du Maire. Il comptabilise les dépenses et les recettes de l'exercice 2020. Le compte de gestion est tenu par la Trésorerie Principale et doit être égal au compte administratif au centime près.

La totalité du résultat de fonctionnement 2020 de 504 723,93 € sera affectée à l'investissement pour l'exercice 2021 et permettra une dotation supplémentaire pour notre budget investissement. Il est très important pour l'avenir de la Commune d'avoir toujours un bon niveau d'investissement. L'excédent d'investissement 2020 de 148 231,78 € est simplement inscrit en recette d'investissement 2021. Cet excédent est exceptionnel.

Il est le résultat d'une exécution faible de nos projets d'investissement dû au contexte très particulier et contraignant. Le résultat global de clôture montre un très bon excédent de 652 955,71 €.

### RÉSULTATS Exercice budgétaire 2020 Budget Principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 963 639,34 €	Dépenses	667 838,49 €
Recettes	2 468 363,27 €	Recettes	956 145,43 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>504 723,93 €</b>	<b>Résultat exercice</b>	<b>288 306,94 €</b>
Excédent antérieur reporté		Déficit antérieur reporté	- 140 075,16 €
<b>Résultat de clôture exercice</b>	<b>504 723,93 €</b>	<b>Résultat de clôture exercice</b>	<b>148 231,78 €</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>652 955,71 €</b>		

### ANALYSE FINANCIÈRE EXERCICE 2020 – COMMUNE

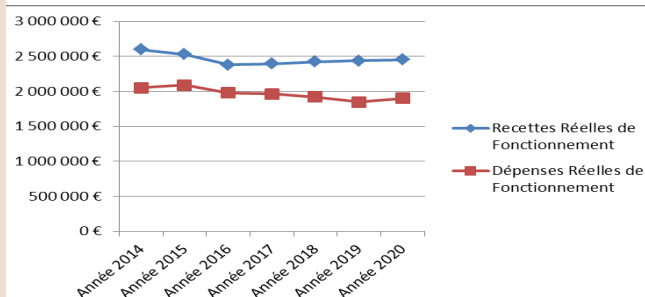
Les ratios financiers montrent une situation très saine des finances malgré les baisses des dotations. L'année 2020 est très particulière en fonction de la crise économique et sociale.

(Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement signifient que l'on ne tient pas compte des opérations d'ordre, transferts entre les sections par exemple. On ne garde que ce qui est réellement encaissé ou décaissé.)

Nous pouvons observer :

- un resserrement des courbes entre 2015 et 2016 montre la difficulté d'avoir un excédent suffisant pour participer au financement des investissements.
- le résultat de fonctionnement a chuté de 2014 à 2016, essentiellement par la baisse des dotations (baisse des recettes de 400 000 € environ), malgré des mesures d'économies. Une amélioration des résultats en 2017, 2018 et 2019 est constatée par l'effet des mesures prises et par la diminution de l'endettement de la Commune.

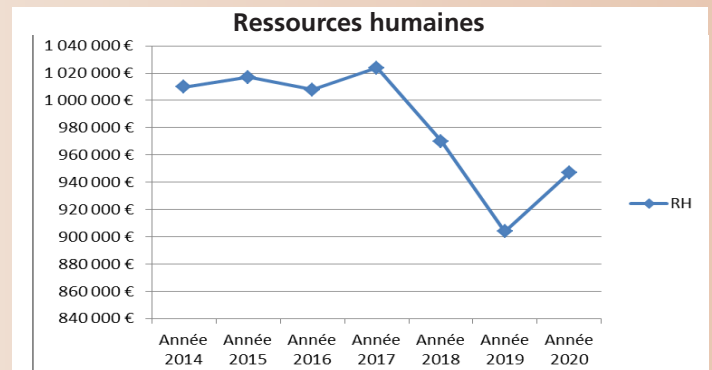
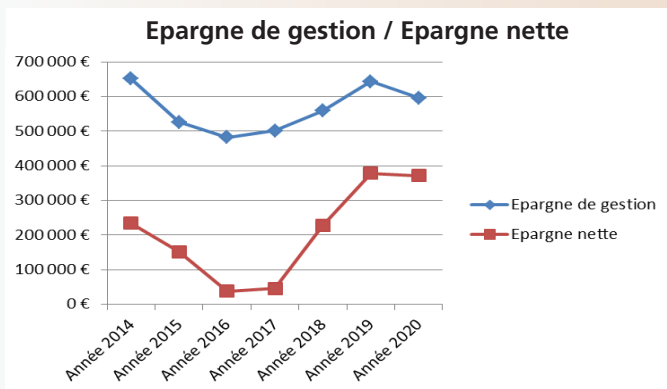
#### Recettes Réelles (RRF) et Dépenses Réelles (DRF) de Fonctionnement



- les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2020 essentiellement à cause des achats nécessaires dus à la pandémie (masques, gels, protections pour le personnel...) et le nettoyage supplémentaire des locaux. Nous avons actuellement une bonne capacité d'autofinancement.

L'épargne brute constitue la capacité d'autofinancement en ayant payé les intérêts de la dette et l'épargne nette constitue la réelle capacité d'autofinancer (CAF) les investissements en ayant aussi payé le capital de la dette.

Nous constatons une amélioration de notre CAF. (46 K€ en 2017, 227 K€ en 2018, 378 K€ en 2019 et 372 en 2020 (baisse due aux dépenses induites par la crise).

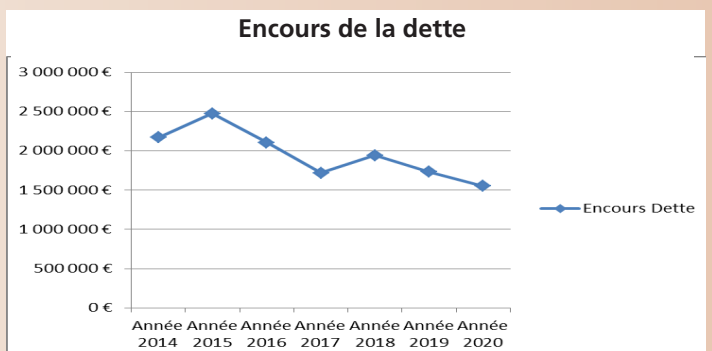


Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations : vaste réforme qui vise à harmoniser l'ensemble de la fonction publique) augmentent mécaniquement la masse salariale de la Commune.

Ce schéma montre que les dépenses ont été globalement maintenues avec des mesures comme l'organisation, la dématérialisation, les décisions de remplacement ou de non remplacement, etc. L'année 2020 montre une augmentation essentiellement due au contexte particulier de la pandémie.

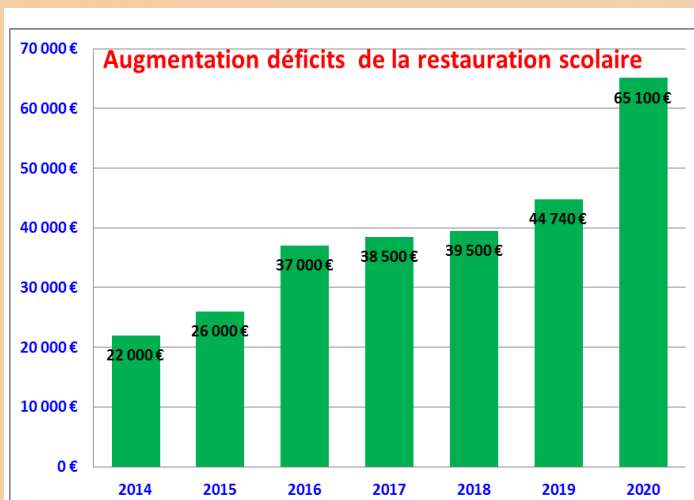
Nous observons que, malgré une politique d'investissements maintenue (cas particulier 2020), le désendettement de la Commune est continu tout au long du mandat.

Les projets futurs « long terme » nécessiteront un emprunt.

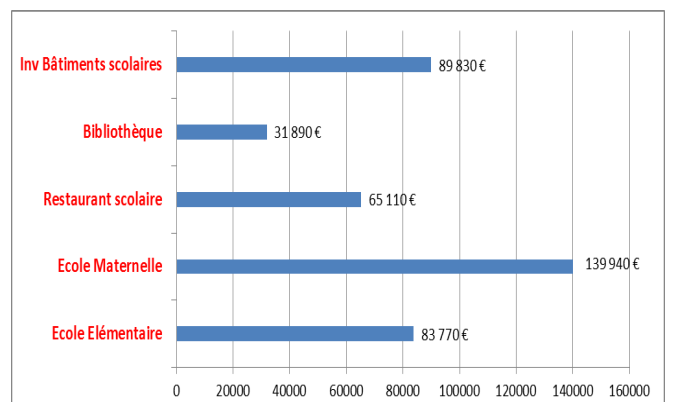


## QUELQUES EXEMPLES DE CHARGES CONCERNANT LES SERVICES ASSURES A NOS CONCITOYENS

Nous considérons que ce sont des services au service de nos concitoyens et donc pas nécessairement équilibrés du point de vue financier.



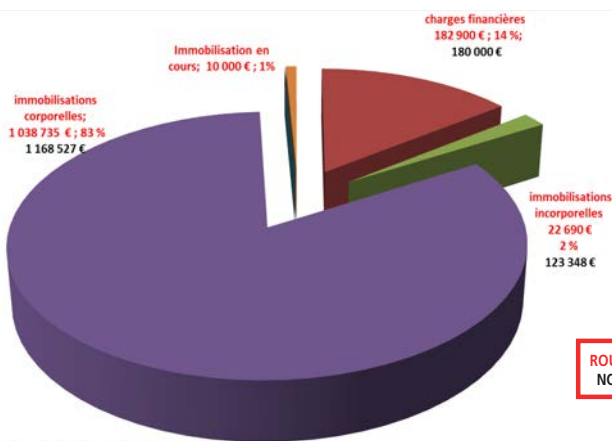
### Quelques exemples de charges supportées par la Commune





## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Total 1 260 925 € / 1 611 950 €



ROUGE : BP 2021  
NOIR : BP 2020

Les immobilisations corporelles (essentiellement les investissements / travaux récurrents et nouveaux) constituent 83 % des dépenses d'investissement.

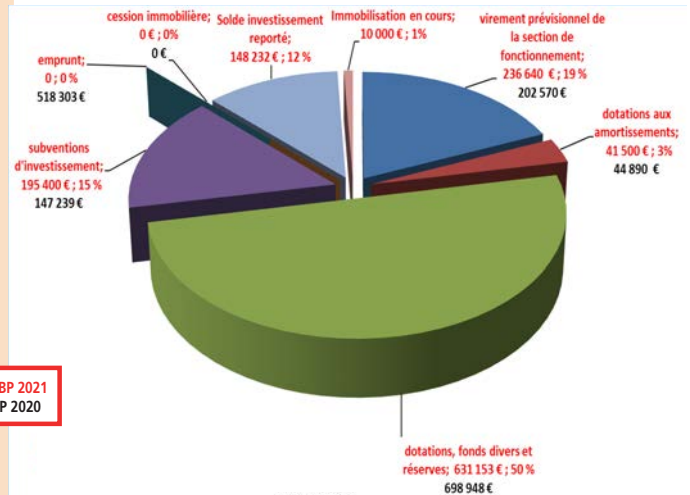
Vous trouverez la liste des projets importants en bas de cette page.

■ **Immobilisations incorporelles** : (quelques exemples) Etudes, contribution à l'achat d'un lit supplémentaire à la Maison Cantonale des Personnes Agées (MCPA) de Meylan dans le cadre d'un agrandissement de l'établissement, subventions aux organismes publics, logiciels.

■ **Immobilisations corporelles** : (quelques exemples) Etudes puis rénovation de l'Ecole du Manival, sécurisation de la RD 30, Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée), panneaux d'information, réseau eaux pluviales, acquisition de terrains et tous les investissements courants nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total 1 260 925 € / 1 611 950 €



50% du budget proviennent de l'exercice 2020 (excédent d'investissement reporté et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 (réserve)).

19% proviennent du virement prévisionnel du fonctionnement 2021 et 15% de subventions déjà notifiées.

**Réserves** : 504 723,93 € proviennent du résultat de clôture du fonctionnement de l'exercice 2020.

**Excédent d'investissement reporté** : 148 231,78 €

**Recours à l'emprunt** : pas d'emprunt en 2021 ; il s'agit d'un exercice de transition avant les travaux importants concernant l'Ecole du Manival qui nécessiteront, pour une partie du financement, un emprunt.

## PROJETS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

- **Rénovation globale de l'école élémentaire** : projet de rénovation prenant en compte des améliorations thermiques, acoustiques, l'accessibilité, la protection solaire, ... le tout dans une approche globale du site. (Réalisation 2023/2025)
- **Aménagement de sécurité RD 30 (phase 2)** : l'objectif est de faire diminuer la vitesse sur la partie haute de la commune. (Réalisation 2021)
- **Projets immobiliers** : Clos Eugène Joulard (16 logements, livraison 2<sup>nd</sup> semestre 2022), OAP Les Eymes (41 logements, livraison 3<sup>ème</sup> trimestre 2023) - ces deux projets sont complètement privés. L'OAP Les Rivoulets est pour 2/3 privée (projet en cours). Des aménagements de voirie accompagneront la fin de ces projets.
- **Etude de déplacement** : (Réalisation fin 2021). A la suite de cette étude, des travaux seront menés sur le reste du mandat: travaux d'aménagements et de réfection des voiries et des réseaux secs et humides y afférents. Ces travaux seront synchronisés avec et à l'issue de chacune des OAP.
- **Sécurité intrusion Ecoles PPMS** : l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels face aux risques majeurs ou à un danger en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. (Réalisation 2021)
- **Equipe informatique des écoles** : il s'agit de compléter l'équipement de l'école élémentaire par vingt ordinateurs portables. (réalisation 2021)

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Le rôle du PCS est de se préparer (élus, population) à faire face à des risques majeurs naturels, technologiques, sanitaires, ... en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir leur faire face. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. (Réalisation 2022)
  - **Jardins communaux** : Les modes de consommation changent. il est important de pouvoir proposer aux personnes qui le souhaitent et qui n'ont pas de terrain, de produire une partie de leurs légumes en mettant à disposition de nouveaux jardins communaux s'ajoutant à ceux existants. (Réalisation 2021)
  - **Cimetière** : création d'un nouveau cimetière. Une étude a ciblé des terrains pouvant accueillir un nouveau cimetière. L'acquisition de ces terrains et une étude d'aménagement seront les préalables aux travaux de création. (Réalisation à l'horizon 2024)
  - **Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée)** : L'ensemble des équipements publics de la commune a fait l'objet d'un diagnostic et de travaux à réaliser pour permettre leur accessibilité à toute personne porteuse d'un handicap. (Réalisation 2021 et années suivantes)
- Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. Elle comprend les projets à fort impact financier. Au vu du contexte sanitaire et économique actuel, les projections sur la réalisation des investissements sont difficiles. Nous ferons au mieux en fonction de l'évolution de notre environnement.

## AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) À LA BÂTIE

Le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) aménage l'échangeur autoroutier de la Bâtie pour les bus, les cycles et les piétons. Après la construction de deux bretelles d'autoroute fin 2019 pour compléter l'échangeur de la Bâtie, l'aménagement de ce secteur se poursuit par la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal (PEM).

Ce pôle d'échanges a pour objectif d'organiser le report vers les nouvelles formes de mobilités en articulant les différents services entre eux.

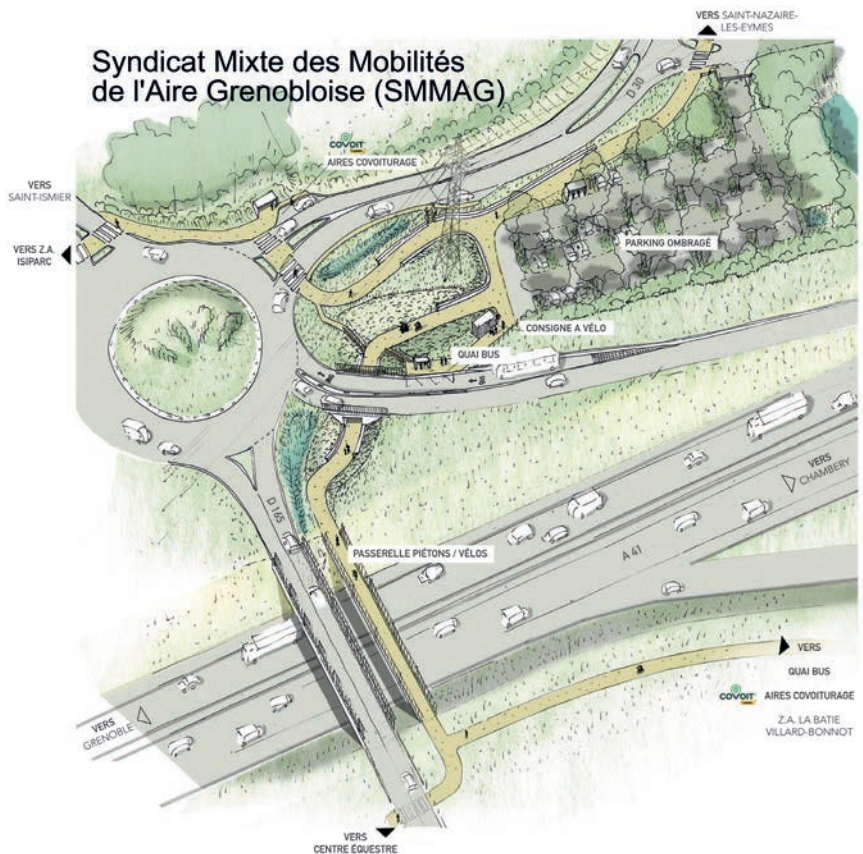
Inédit sur le territoire, des arrêts de bus express seront installés sur les bretelles de sortie de l'A41, permettant de relier efficacement Grenoble ou Chambéry, en limitant le temps perdu à circuler en dehors de l'autoroute. Ils seront positionnés à proximité d'un parking de rabattement afin de permettre aux usagers d'y stationner leur véhicule. De plus, 4 emplacements spécialement aménagés (avec abris) le long des routes départementales permettront de mettre en œuvre le service de covoiturage « M'Covoit – Lignes + ».

Enfin, ces différents équipements seront reliés par des cheminements modes doux en site propre, permettant une circulation confortable et sécurisée des cycles et piétons. Ces voies relieront le quartier du Moulin, la ZA Isiparc, la ZA de la Bâtie et le centre équestre (en direction du Bois français), notamment par la construction d'une passerelle spécialement dédiée au-dessus de l'autoroute.

Les traversées des voiries départementales seront spécialement aménagées pour les modes doux afin d'apaiser les circulations routières.

Ce pôle d'échanges multimodal accordera une attention particulière à l'aménagement paysager et comportera une consigne à vélo de 20 places (extensible) à proximité des arrêts bus. Les eaux pluviales seront infiltrées naturellement par le choix de places de stationnement perméables et de noues plantées de vivaces.

### Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)



Cet équipement permettra le déploiement des nouvelles formes de mobilités, écologiques, efficaces et sécurisées. Les travaux débuteront à l'automne 2021 avec un financement assuré par le SMMAG, le Département de l'Isère, l'Etat et AREA.

## AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Le point sur la vaccination Covid au centre de vaccination du Versoud

Après un démarrage un peu difficile lors de l'ouverture du centre le 1<sup>er</sup> février, le rythme des vaccinations a progressé petit à petit et s'est accéléré à la mi-mars avec l'arrivée de doses de vaccins en beaucoup plus grand nombre : de 200 par semaine début février, on est passé à 600 fin février, à 1100 en mars, puis à 2700 à partir du 6 avril (total incluant les premières et les deuxièmes doses).

Pour rappel, les vaccinations ont été étendues aux personnes de plus de 70 ans le 29 mars et ont été également ouvertes aux plus de 60 ans le 16 avril.

### Aide au portage de repas à domicile

Le CCAS a décidé d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 une aide sociale communale destinée à financer une partie des frais de portage de repas à domicile aux personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap.

Cette aide, calculée en fonction du quotient familial, a notamment pour but de favoriser le maintien des personnes âgées à leur domicile, soit de manière pérenne, soit ponctuellement suite par exemple à une hospitalisation.

Actuellement, seuls les portages de repas effectués par la société DS2P peuvent bénéficier de cette aide, suite à une convention signée entre cette société et la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes, convention qui se termine le 30 juin 2021.

Après cette date, l'aide sera donc étendue à toutes les sociétés de portage de repas en mesure d'intervenir sur notre commune, dans une saine concurrence permettant de donner le choix de la société à ceux qui désirent bénéficier de ce service.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie (Service Accueil/CCAS) :

☎ 04 76 52 24 29

✉ [accueil-etatcivil.sne@wanadoo.fr](mailto:accueil-etatcivil.sne@wanadoo.fr)

## LE POINT SUR L'OAP LES RIVOULETS

### UNE OAP, qu'est-ce que c'est ?

Un outil urbanistique « Orientation d'Aménagement et de Programmation » instauré par la loi SRU de juillet 2003 et la loi Grenelle de juillet 2010 pour permettre de traduire et favoriser, dans le cadre d'un PLU, un vrai projet communal.

### L'OAP Les Rivoulets

Elle a été mise en place dans le cadre de la révision du PLU, votée en février 2020, sur une zone à urbaniser (zone AUm) prévue de longue date. Elle se situe sur le chemin du Cerf.

### Elle comprend 2 propriétés :

- une propriété communale d'environ 7 417 m<sup>2</sup> sur la partie nord de l'OAP,
- une propriété privée d'environ 14 300 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de cette OAP et comme précisé dans le PLU, il s'agit pour la commune :

- de proposer une diversité d'habitat : maisons individuelles ou groupées, petit collectif avec des bâtiments de faible hauteur (9 mètres maximum). Ces logements (70 au maximum dont 30% de logements sociaux) permettront d'accueillir dans notre commune de nouveaux arrivants ou de garder des habitants de longue date, désireux de quitter une propriété devenue trop grande tout en restant sur le village de St Nazaire les Eymes,
- de proposer une offre de stationnement public complémentaire dont notre commune manque cruellement sur le chemin du Piat,
- de compléter une traversée Est/Ouest, EN MODE DOUX EXCLUSIVEMENT, entre le chemin du Piat et le chemin du Cerf,

- d'assurer une transition douce avec le bâti existant en mettant l'accent sur un traitement paysager spécifique et une implantation des constructions préservant les cônes de vue Nord-Sud.

### Où en sommes-nous ?

Le Conseil municipal a abordé ce projet depuis plusieurs mois. Lors des commissions Urbanisme des 03/02/2021 et 11/03/2021, les élus ont travaillé sur la marche à suivre pour mener à bien cette OAP.

Il est apparu essentiel, avant toute chose, de ne pas se laisser dicter un calendrier et de mettre en place une concertation forte avec l'ensemble de la population et plus particulièrement avec les riverains comme nous nous y sommes engagés lors du PLU.

Cette concertation pourra se faire sous la forme d'ateliers consultatifs qui permettront de rédiger, en collaboration avec les élus, un cahier des charges.

Ce cahier des charges sera ensuite soumis aux différents promoteurs intéressés et sera un préalable à l'élaboration de tout projet qu'ils souhaiteraient nous présenter.

A ce jour, plusieurs promoteurs se sont manifestés. Ils ont tous été reçus. A tous, il a été spécifié que leur serait remis un cahier des charges auquel leur projet éventuel sera subordonné.

Afin de conduire au mieux cette aventure complexe, la commune fait appel aux compétences d'un cabinet spécialisé pour l'accompagner dans l'organisation de la consultation des habitants et, le moment venu, dans le déroulement des négociations avec les promoteurs puis, ultérieurement, dans le démarrage de l'opération proprement dite.

Nous ne manquerons pas de vous faire part de l'évolution de ce projet et restons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

### 1. Finances

- Approbation du compte administratif 2020 de la Commune
- Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune
- Budget Primitif 2021 – Commune  
Affectation du résultat antérieur d'exploitation 2020 pour un montant de 504 723,93 €
- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Commune pour un montant de 3 649 815 €
- Attribution de diverses subventions 2021 pour un montant global de 38 836 € dont 17 000 € au CCAS.
- Tous les tarifs des services communaux restent inchangés (location de salles, restaurant scolaire, accueil de loisirs périscolaires, centre de loisirs, concession cimetièrè ...)

**2. Médecine professionnelle – Approbation de l'avenant n°1 à la convention signée entre la commune de Saint Nazaire les Eymes et le Docteur Daniel BOGGETTO - à compter du 01/04/2021.** Le tarif des visites est dorénavant fixé à 80 € TTC par visite au lieu de 75 €.

**3. Logements communaux chemin Emile Gandy - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'association Accueil Migrants Grésivaudan jusqu'au 28 février 2022.** La mise à disposition gracieuse du premier logement est prorogée du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 28 février 2022. Le deuxième

logement est également gracieusement mis à disposition dans les mêmes conditions.

**4. Communauté de communes le Grésivaudan (CCG) – Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Le Grésivaudan. La Commune s'oppose au transfert en l'état de la compétence PLU à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour les motifs suivants :**

- Le projet de territoire est actuellement en cours d'amendement et donc, non mis en œuvre,
- La révision du PLU de la Commune a été approuvée le 25 février 2020,
- Le défaut d'information sur la portée du transfert d'une telle compétence.

La Commune n'est pas opposée à réexaminer ultérieurement le transfert de cette compétence, dès lors que les motifs ci-dessus mentionnés seront levés.

**5. Festival Cinétoiles - Approbation d'une convention de coopération avec la CCLG du 01/06/2021 au 15/09/2026**

Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution de la coopération et soutien à la manifestation Cinétoiles ainsi que les responsabilités des différents intervenants prenant part à la mise en place de la manifestation.



## AU PARC DES ECOUTOUX

### Les enfants de l'école primaire découvrent la mare

Par un bel après-midi ensoleillé du mois de mars, des enfants de CM1/CM2 des classes de Mmes FOUREL et ALBERTINI se sont rendus au parc des Ecoutoux de Saint Nazaire les Eymes où, dans un premier temps, ils ont pu observer, à l'aide de jumelles, les oiseaux nichés sur les grands arbres qui entourent la mare.

Puis, grâce aux explications de Mme HAMBURGER qui est à l'origine de la création de ce plan d'eau, filles et garçons se sont « plongés » dans cet univers très particulier.

Cette étendue d'eau stagnante a un grand intérêt écologique car elle abrite un plancton très riche composé de larves éphémères, de crustacés et de daphnées. La mare accueille aussi la lentille à 3 lobes, une espèce aquatique rare en Isère et également la grenouille verte et le triton palmé.

Munis d'épuisettes, les enfants ont récolté toute une faune et une flore qu'ils ont ensuite étudiées au moyen de microscopes.



Accompagnés de Martina STUMPF, adjointe municipale à l'environnement et de Florence NAUD, bénévole à la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère, les enfants ont passé un après midi riche en enseignement. « A renouveler » ! se sont-ils tous écriés !

## La jeune génération se mobilise pour la protection de la nature

Lors d'une sortie de classe à la mare du parc des Ecoutoux, Eva, une élève de CM2 de l'école primaire, a constaté avec dégoût que de nombreux mégots de cigarettes jonchaient le sol sous les tables de pique-nique mis à la disposition des habitants par la commune.

Eva a eu une intéressante initiative en alertant la mairie au moyen d'un petit mot déposé dans la boîte à idées. Félicitations à elle.

Deux élues, Martina STUMPF et Elodie BOUZON se sont emparées de la question. Elles ont conçu des fiches pédagogiques rappelant la nocivité de ces mégots. Les fiches seront installées fin avril par Eva et des élèves. Espérons que cette belle initiative sera suivie d'effet.



Un mégot est un déchet toxique et une source de pollution pour l'environnement. Merci de porter vos mégots éteints à la poubelle ☺



Les mégots de cigarettes : 1<sup>er</sup> responsable de la pollution des océans. Merci de porter vos mégots éteints à la poubelle ☺



Les mégots de cigarettes mettent en moyenne 10 ans pour se biodégrader. Merci de porter vos mégots éteints à la poubelle ☺



Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 l d'eau. Merci de porter vos mégots éteints à la poubelle ☺

## LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Avec le retour du printemps et des températures chaudes, c'est le grand retour des chenilles processionnaires et des moustiques tigre.

### Comment les combattre ?

#### • Chenilles processionnaires :

Elles quittent le nid en procession, trouvent refuge au sol et deviennent papillons en été.

Pour les éradiquer, détruire les cocons en les brûlant ou installer un piège à chenilles le long du tronc ou piéger les papillons mâles avec un piège à phéromones. La mésange et la chauve-souris sont aussi des prédateurs efficaces.

**Très important :** si vous croisez une procession de chenilles, évitez de les agresser car elles risquent de propulser des poils très urticants dans l'air. Eloignez les enfants et vos animaux de compagnie.

#### • Moustiques tigre :

Il existe un geste simple : il faut les priver d'eau car ils se développent même dans les plus petites quantités.

Passer donc en revue votre jardin ou votre terrasse : gouttières,

réserves d'eau, bacs, soucoupes, seaux, arrosoirs, jouets, déchets, etc...

Mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs ; ce qui conservera l'humidité sous les plantes sans devenir des gîtes larvaires.

Contact pour obtenir des conseils et une éventuelle intervention à domicile : [eid-rhonealpes.com](http://eid-rhonealpes.com)



## LA FORÊT COMMUNALE ÉVOLUE, L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

La forêt communale de St Nazaire les Eymes s'étend sur 99,16 ha dans l'un des plus grands cônes de déjection d'Europe, le MANIVAL, installé sur le versant oriental du massif de la Chartreuse. Elle s'étire dès 455 m d'altitude à partir du parking de Fontaine Bonnet jusqu'au sommet du col de BAURE d'un côté et de l'autre jusqu'au col de la FAITA vers 1520 m, c'est dire l'amplitude altitudinale et les contrastes des peuplements forestiers rencontrés. En bas, la chênaie pubescente ; en haut, la hêtraie sapinière.

Sur un plan environnemental, deux ZNIEFF\* (de type 1 et 2) couvrent le territoire « gorges du Manival » et « versants méridionaux de la Chartreuse ». C'est pourquoi le MANIVAL est répertorié et protégé dans les documents d'urbanisme comme l'un des principaux corridors écologiques de la vallée.

Dernièrement, nous avons confié à l'ONF des travaux de défense contre l'incendie (Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)) : amélioration de l'infrastructure et réduction de la combustibilité des peuplements).

Ces travaux nous rappellent qu'une partie de notre territoire est classée en priorité 1 par rapport au risque incendie. Ces travaux ont contribué également à rendre la forêt plus accueillante en terme de desserte et d'un point de vue paysagé (parking, pistes, ouverture du milieu peuplements feuillus).

Aujourd'hui nous poursuivons notre action en faveur de la biodiversité. Face au changement climatique dans notre forêt communale, nous avons planté une « forêt comestible » à base d'essences forestières fruitières pour produire une diversité de fleurs et de fruits forestiers, favorables aux abeilles et autres insectes, oiseaux, micro et gros mammifères.

L'ONF a planté de l'Alisier torminal, du Cormier, du Pommier commun, du Micocoulier, du Chêne vert et pubescent. Les écorces de ces petits arbres sont protégées du grignotage des cerfs et chevreuils par des gaines en plastique. Ces gaines seront enlevées dans 3 ans environ pour être utilisées sur d'autres chantiers de plantation.



Avec les beaux jours, vous êtes nombreux à profiter de ce cadre de vie. Cependant, il ne faut pas oublier de respecter l'utilisation de ces espaces naturels et veiller à leur protection ; la police municipale et l'ONF étant chargés de faire appliquer la réglementation. Ainsi nous espérons répondre modestement au défi environnemental qui nous concerne tous et transmettre aux générations futures une forêt plus résiliente face aux changements climatiques.

\*ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Une ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire sur l'ensemble du territoire national des secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissances mais aussi d'outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

### POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

#### L'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Par arrêté préfectoral en date du 12 Avril 2013 (N° 2013-02-0015), le massif « Rebord Sud de Chartreuse » dont St Nazaire fait partie, a été classé, comme zone présentant un risque avéré d'incendie. Ce classement implique l'obligation légale de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions situés à moins de 200 m d'un espace boisé (bois, friche...)

Pour les terrains situés dans des zones urbaines (classification PLU), le débroussaillage doit être effectué sur la totalité de la parcelle, bâtie ou non.

Pour tous les autres terrains, les propriétaires de terrains bâtis doivent débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions. Il peut arriver que ce périmètre de 50 m s'étende au-delà des limites de leur propriété.

Il leur appartiendra alors, si aucune habitation n'y est implantée, de débroussailler la bande de terrain permettant de respecter cette distance quand bien même le terrain ne leur appartient pas et de maintenir cet espace dans un état débroussaillé pendant toute l'année. L'application de ce dispositif réglementaire incombe aux communes dans le cadre des pouvoirs de police conférés au Maire. Un contrôle sur RDV pourrait être effectué en juin.

Pour plus de renseignements et savoir si vous êtes concerné :

• site internet de la Mairie : [www.saint-nazaire-les-eymes](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) > rubrique vie pratique.

• site internet de la préfecture de l'Isère :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage>

• vous pouvez également consulter des cartes et guides à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

#### Pourquoi est-il important de débroussailler ?

Pour vous protéger ainsi que vos biens.



- l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement,
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité,
- si toutefois le feu très rapide venait à passer, les dégâts occasionnés seraient moins importants.



## EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRÉSIVAUDAN DU 29 MARS 2021

### 1) Cadre de la stratégie pluriannuelle en eau potable et assainissement collectif et non collectif

Les difficultés de gestion et l'équilibre précaire tant en termes financiers qu'organisationnels ont conduit à voter de nouveaux tarifs en 2020. Leur application a généré des situations particulières, une défiance et un fort mécontentement des usagers vis-à-vis des élus que ceux-ci ont entendus.

Face à cette situation, les tarifications de l'eau et de l'assainissement doivent se réinventer pour devenir un vrai projet politique territorial, construit par les élus avec les populations et les acteurs économiques locaux.

Un plan d'actions pluriannuel sur le moyen et long terme sera présenté à la Conférence des Maires avant l'été 2021, avec comme objectifs principaux :

- permettre de se positionner sur les grandes orientations stratégiques de cette compétence, que sont les modes de gestion, la tarification du service et son organisation,
- améliorer les relations à l'usager en assurant leur égalité de traitement devant le service public et déployer une communication adaptée et efficace,
- réduire les non-conformités graves et tendre vers une infrastructure qui garantisse un service de qualité,
- affirmer les liens avec les communes, notamment via les conventions de gestion,
- intégrer dans la politique les exigences liées à l'évolution climatique et la transition énergétique,
- optimiser l'équilibre budgétaire et réduire les quelques 220 lignes de crédit,
- étudier la faisabilité de mise en place de compteurs verts (arrosage de jardin).

Pour préciser ce plan d'actions et déclencher au plus vite les premières actions correctives dès les facturations 2022, un comité de pilotage sera mis en place. Il sera composé de vice-présidents

mobilisés par ce projet, de maires du territoire, de membres du conseil d'exploitation, de conseillers communautaires issus de la commission eau et assainissement et enfin de représentants des usagers est mis en place. Ce comité est directement présidé par Henri Baile et son vice-président François BERNIGAUD.

### 2) Vote du Budget 2021

Stabilisation des dépenses de fonctionnement, faible endettement, un budget primitif 2021 maîtrisé et de transition d'un montant de 189 M€.

Dans la continuité du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) voté le mois dernier, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le budget pour l'année 2021 :

- Maîtrise des dépenses (hausse des charges de personnel à hauteur de 2% (à périmètre constant) ; réduction des charges à caractère général d'environ 2% (à périmètre constant),
- Poursuite des politiques existantes et création ou refonte de politiques permettant de répondre aux enjeux du territoire,
- Maintien de l'AC (Attribution de Compensation) et de la DSC (Dotation de Solidarité Communale) au niveau de 2020,
- Pas d'augmentation des taxes sur les ménages et les entreprises ni sur les tarifs des services publics gérés par la CCLG (au vu du contexte sanitaire et social).

Par ailleurs, la CCLG est très raisonnablement endettée puisqu'elle serait en mesure de rembourser le capital restant dû en 2,5 ans. Enfin, la CCLG investira près de 66 M€ (travaux et versement de subventions d'équipement) :

- Eau et assainissement : 18,5 M€

- Déchets : 5,1 M€

- Budget principal et autres budget annexes : 42,3 M€

**Un travail conséquent pour la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et d'un Pacte Financier et Fiscal débute actuellement.**

## LE GRÉSIVAUDAN DANS VOTRE ASSIETTE



La Communauté de communes du Grésivaudan vient d'éditer dans les pages centrales de sa dernière revue mensuelle un encart de 12 pages proposant une longue liste des producteurs agricoles du territoire avec carte à l'appui.

Vous y trouverez aussi les coordonnées des magasins de producteurs, des AMAP et des liens internet vers les marchés fermiers, ainsi que des explications sur les labels et les marques.

Notez qu'on compte sur le Grésivaudan 400 exploitants aussi bien en plaine qu'en montagne.

## STOP AUX ERREURS DE TRI

La Communauté de communes Le Grésivaudan a lancé une campagne de sensibilisation auprès de la population de son territoire pour tenter d'enrayer l'augmentation des erreurs de tri.

En Grésivaudan, 600 tonnes d'erreurs de tri ont été comptabilisées en un an. 25% des ordures ménagères sont constitués de déchets recyclables qui pourraient être valorisés. Le mauvais tri est payé deux fois par la collectivité, soit en 2020, 300 000 € par an de surcoût.

Vous retrouverez cette campagne sur des affiches dans les abribus et sur les camions de collecte des déchets.

Plus d'informations :

- [www.le-gresivaudan.fr/trionsmieux](http://www.le-gresivaudan.fr/trionsmieux)
- [dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr](mailto:dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr)

Retrouver la carte « Manger local » sur : [www.le-gresivaudan.fr/manger-local](http://www.le-gresivaudan.fr/manger-local)

## UNE NOUVELLE EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LE MONDE DES PLANÈTES

Jusqu'au 9 juin, la bibliothèque municipale de St Nazaire accueille une exposition conçue par la MDI (Médiathèque Départementale de l'Isère).

Douze panneaux présentent le monde captivant des planètes de notre système solaire ainsi que leurs différents destins.

Destinée à un large public grâce à ses remarquables illustrations, cette exposition explique entre autre les curiosités, cratères et mers lunaires.

Connaissez-vous les cratères de Copernic, Clavius et Gassendi ? Et la mer des Crises ? La Lune puis Mars, Vénus et Jupiter n'auront plus de secrets pour vous.

Vous pourrez également emprunter des fiches (carte du ciel en ligne et carte physique tournante) pour observer, depuis chez vous, le ciel et ses constellations. Ainsi en mai, vous verrez particulièrement bien, par ciel clair, au moyen d'un petit télescope : Mars, la planète rouge, Jupiter, Saturne et ses anneaux. Parmi les étoiles les plus brillantes du printemps : la Grande Ourse et Régulus dans la belle constellation du Lion.

A la bibliothèque, de nombreux livres pour tous les âges sont également empruntables. L'occasion de passer de belles soirées d'observation en famille.

• Logiciel gratuit à installer sur son ordinateur :

<http://stellarium.org/fr>

• Applications gratuites pour observer les constellations et les planètes :

- Star Walk2 Free : Guide du ciel Nocturne et des Etoiles
- Stellarium Mobile Free-Carte du ciel
- Carte du Ciel

• Application gratuite pour observer les phases de la lune :

- Phases de la Lune.



## TENNIS : ADHESIONS MI-SAISON



Malgré cette pandémie et les nouvelles restrictions imposées par notre gouvernement depuis le 4 avril, la pratique du tennis en extérieur reste autorisée ainsi que la pratique encadrée pour adultes et mineurs.

Le SNET vous informe que cette année encore, le club met en place des adhésions mi-saison (à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021).

Le tarif sera dégressif à chaque début de mois sachant que l'adhésion sera valable jusqu'au 30 septembre 2021. Le tarif est unique, que le nouvel adhérent soit licencié au SNET ou ailleurs.

Chaque adhésion permet la réservation d'une heure de pratique via le site internet : <https://tenup.fft.fr>

Tarifs :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 sept : 90€

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 sept : 75€

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 sept : 60€

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 sept : 45€

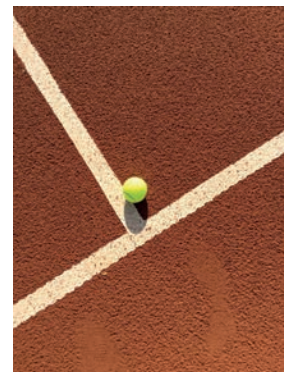
Du 1<sup>er</sup> août au 30 sept : 30€

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter :

✉ [snet@fft.fr](mailto:snet@fft.fr)

☎ Cécile GUILLAUME

06 81 55 51 34



## ARRIVÉE D'UNE COACH SPORTIVE SUR ST NAZAIRE



Betty  
PELLOUX PRAYER

Native de St Ismier et installée depuis un an sur St Nazaire les Eymes, Betty PELLOUX PRAYER est coach sportive depuis plus de 22 ans dans la vallée du Grésivaudan. Elle est également éducatrice sportive dans les écoles et propose des randonnées dans différentes associations, comme à St Nazaire, pour Balades et Découvertes et Sports et Culture.

Autre spécialité : la marche nordique avec plus de 80 itinéraires sur toute la vallée. Betty PELLOUX PRAYER propose également de la gym dans les parcs, de la

remise en forme à domicile et anime sur réservation les fêtes de mariage ou d'anniversaire au moyen de jeux peu connus pour adultes et enfants.

Contact :

Site internet : [www.coachingresivaudan.fr](http://www.coachingresivaudan.fr)

✉ [coachingbetty@gmail.com](mailto:coachingbetty@gmail.com) ☎ 06 83 44 08 04

## UNE NOUVELLE KINÉSITHÉRAPEUTE SUR LA COMMUNE



Magali CHARNAY

En raison du départ à la retraite de Mme Hélène BRUN, kinésithérapeute depuis 37 années dans la commune, le cabinet est repris par Mme Magali CHARNAY accompagnée de son assistante Mme Alexandra JEDELE à compter du lundi 3 mai 2021.

L'adresse et le téléphone restent inchangés :  
86 chemin du Piat- 38330 St Nazaire les Eymes  
☎ 04 76 52 40 20

# Renseignements Utiles

## MAIRIE - ☎ 04 76 52 24 29

Fax : 04 76 52 43 33  
385 chemin du Village  
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes  
[www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr)  
✉ [mairie.sne@orange.fr](mailto:mairie.sne@orange.fr)

### Horaires d'ouverture au public jusqu'à nouvel ordre

- Accueil téléphonique :  
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h  
- Accueil physique :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h  
Fermé le mercredi.

**Permanences du service urbanisme :**  
rendez-vous téléphonique sur le créneau habituel du lundi (15h30-17h)

### Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87  
**Police municipale** ☎ 04 76 52 99 46

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 04 76 52 24 25  
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi 14h-17h, samedi 9h30-12h  
Levée du courrier : 8h30, pas de levée le samedi  
L'agence sera fermée exceptionnellement les samedis 1<sup>er</sup> et 8 mai. Puis du mercredi 12 mai au samedi 15 mai inclus.  
Les colis et recommandés sont à retirer au bureau de postes de St Ismier.  
Réouverture le lundi 17 mai à 14h.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04  
[labibliotheque.sne@orange.fr](mailto:labibliotheque.sne@orange.fr)  
ATTENTION : suite au couvre-feu à 19h, la bibliothèque modifie ses horaires jusqu'à nouvel ordre : mardi 16h-18h, mercredi 10h30-12h et 16h30-18h30, vendredi : 16h-18h, samedi : 10h30-12h.

## ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55  
✉ [enfancejeunesse.sne@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.sne@orange.fr)

## ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26  
☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

## STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80  
✉ [multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr](mailto:multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr)

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

« Les Grésimômes-secteur 1 »  
Territoire :  
St Nazaire / Bernin / Biviers / Montbonnot St Martin  
Fermeture du RAM les mercredis et vendredis après-midi des semaines paires. Pendant la crise sanitaire, contact uniquement par mail et par téléphone aux horaires d'ouverture.  
☎ 06 73 09 35 85  
✉ [ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr](mailto:ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr)  
Pour plus d'informations :  
[www.le-gresivaudan.fr/ram](http://www.le-gresivaudan.fr/ram)

## MEDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT et Hélène BEAUMONT  
☎ 04 76 52 75 22  
Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32  
Médecin de garde :

**En semaine** de 20h à minuit. ☎ 15.  
Au-delà de minuit, il n'y a plus de médecin de garde, ☎ 15.

**Pendant le week-end** (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)  
☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

## CONSEILS MEDICAUX ☎ 0810 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

## MEDECINS 7 SUR 7

84 cours Jean-Jaurès - Grenoble  
☎ 04 76 86 59 00  
Ouvert tous les jours de 8h à 24h.

## SAMU ☎ 15

**NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112**  
**URGENCE pour les personnes sourdes/malentendantes ☎ 114**  
**URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115**

## URGENCES VETERINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115  
[www.urgences-veterinaires.fr](http://www.urgences-veterinaires.fr)

## ENFANCE EN DANGER

☎ 119 (24h/24) ou [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

☎ 3919

## CENTRE ANTI-POISON (LYON)

☎ 04 72 11 69 11

## INFIRMIERE À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97  
Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

## DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78  
Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

## KINESITHEPEUTE

Magali CHARNEY ☎ 04 76 52 40 20  
Urgences respiratoires ☎ 15

## PSYCHOLOGUE/PSCYHOTHEPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET  
28, chemin de la Touvière  
☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

## PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique - Trouble du comportement alimentaire

Nathalie HALLOUET 68 chemin du Retour  
☎ 06 80 46 86 23

## PSYCHOTHEPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI  
229 chemin des Drogeaux  
☎ 06 75 70 43 11

## PSYCHOTHEPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

## PHARMACIE

Pharmacie Annick PLEMER  
☎ 04 76 52 20 17  
Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

## COLLECTE DES DÉCHETS

- container d'ordures ménagères jeudi matin (4h-12h)
- container du tri sélectif vendredi matin (4h-12h)

Sortez votre bac la veille au soir - si jour férié, collecte reportée au mercredi  
Service déchets ☎ 04 76 08 03 03

## DECHETTERIES

**Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45**  
CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier  
St ISMIER Chemin de Vergibillon (Voie en S)  
Pour Saint Ismier et Crolles, ouverture du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.  
Les déchetteries sont fermées les jours fériés.  
Renseignements : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

## ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38  
[www.enedis-prevenance.fr](http://www.enedis-prevenance.fr)  
Appli ENEDIS à mes côtés

## GRDF urgences ☎ 0800 47 33 33

## EAU POTABLE urgences

7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21  
Relations Usagers Mairie ☎ 04 76 52 99 45

## ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34  
Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

## TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G  
1846 rue de Belledonne - Crolles  
☎ 0 800 941 103 [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr)

## TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

## GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

## POMPIERS ☎ 18

## SECOURS MONTAGNE ☎ 112

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38  
VIGILANCE METEO [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)  
QUALITE DE L'AIR N° azur : 0 810 800 710  
[www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

**OPPOSITION carte bancaire ☎ 0 892 705 705**  
**OPPOSITION chèque ☎ 0 892 68 32 08**

## Conciliateur médiateur de justice

Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 14h à 17h mairie de St-Ismier sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

## Permanence de l'Avocat

Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

## Centre médico-social

71, chemin des sources (Bâtiment A) Bernin  
☎ 04 56 58 16 91

## Aide démarches administratives

mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

## Dispositif « Allo familles Isère »

☎ 0 800 00 38 38

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

- Nuits du lundi au jeudi (4 nuits)

- Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche



## Pharmacies de garde Printemps 2021

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

### AVRIL 2021

VE 30 PHARMACIE CENTRALE

Domène ☎ 04 76 77 23 46

LU 10 PHARMACIE FONTAINE AMELIE (St Ismier)

☎ 04 76 52 28 62

VE 14 PHARMACIE de FROGES

☎ 04 76 45 71 44

### MAI 2021

LU 3 PHARMACIE de La Dent de CROLLES

☎ 04 76 08 92 81

LU 17 PHARMACIE PLEMER (St Nazaire)

☎ 04 76 52 20 17

VE 7 PHARMACIE des CHARMETTES (Domène)

☎ 04 76 77 12 32

VE 21 PHARMACIE SILVESTRE (Domène)

☎ 04 76 77 23 08

LU 24 PHARMACIE de CHAMP près FROGES

☎ 04 76 71 40 75